# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2014

### AUTORITÉ PARENTALE ET INTÉRÊT DE L'ENFANT - (N° 1925)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 575

présenté par M. Le Fur

#### **ARTICLE 12**

À l'alinéa 4,	après le mot	
---------------	--------------	--

« intérêt »

insérer le mot :

« supérieur ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Pour que l'élargissement des droits du tiers opéré par ce texte ne permette pas de satisfaire les intérêts d'adultes au détriment de celui de l'enfant, il faut a minima introduire « supérieur ».